

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Gwénola GUILLOU

Le Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L.5211-9 alinéa 3 et R5211-2,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délégation du Conseil communautaire au Président, en date du 10/07/2020 n° 68,

VU le contrat N°RH/SRAC/2025/172 portant recrutement sur emploi permanent de Mme Gwénola GUILLOU à compter du 11 septembre 2025 jusqu'au 10 septembre 2028, aux fonctions de responsable du patrimoine bâti au service bâtiments,

Considérant que Mme Gwénola GUILLOU exerce la fonction de responsable du service « bâtiments »,

Considérant que pour la bonne organisation de l'administration locale, il est opportun pour le Président de donner délégation de signature dans certains domaines décrits ci-dessous à Mme Gwénola GUILLOU,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Président, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Gwénola GUILLOU, responsable du service « bâtiments », pour signer tous les documents relatifs à la gestion des situations administratives des bâtiments intercommunaux, dans les limites de ses attributions :

- Correspondance générale du service,
- Ordres de mission,
- Bordereaux d'envois,
- Réception d'envois recommandés,
- Bons de commande et devis n'excédant pas 2 000.00 € HT, dans la limite des crédits budgétaires ouverts et disponibles, pour les bons de commande.,
- Dépôts de plaintes.

Article 2 : Un spécimen de la signature de Mme Gwénola GUILLOU, responsable du service « bâtiments », figure en original sur le présent arrêté.

Le responsable du service « bâtiments »,
Mme Gwénola GUILLOU

Article 3 – Durée : La présente délégation est accordée pour la durée du mandat du Président, sauf retrait ou modification par arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est transmis au Représentant de l'Etat et notifié à l'intéressé. Ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au comptable public.

À Machecoul-Saint-Même, le 28/01/2026

Le Président



Notifié le, 9/02/2026

Signature,

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20260209-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-02-2026

Publication le : 09-02-2026

